



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Lille, le 14 mai 2013.

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
de l'académie

Mesdames et messieurs les commissaires paritaires de la CAPA des certifiés,

J'ai reçu, lundi 13 mai 2013, un courriel me faisant part d'une incompréhension concernant le projet de promotions à la hors classe des professeurs certifiés et le souhait de me voir présider la commission paritaire du 15 mai 2013.

Mon emploi du temps ne me permet malheureusement pas de présider cette commission paritaire académique à laquelle j'attache la plus grande importance et j'ai demandé à monsieur le directeur des ressources humaines d'en assurer la présidence.

Je souhaite cependant, vous informer que j'adopte les mêmes orientations que celles déclinées lors de la commission paritaire académique des professeurs agrégés. C'est ainsi que les enseignants méritants du 11^{ème} échelon me semble prioritaires pour figurer dans le tableau d'avancement à la hors classe.

Aussi, j'ai demandé à mes services de revoir le projet de tableau d'avancement, afin que les critères suivants soient mieux pris en compte, au-delà du barème établi :

- Priorité donnée aux enseignant du 11^{ème} échelon, en fonction de la date de naissance et des avis « Bien à Exceptionnel » émis par les inspecteurs et les chefs d'établissement,
- Parité homme/femme,
- Examen particulier des situations de personnels en congés longs.

Par ailleurs, je vous informe que le groupe de travail organisé traditionnellement sur le bilan des opérations de promotion permettra de revoir le barème de la prochaine campagne, au regard de ces priorités.

Vous trouverez, ci-joint, le nouveau projet de tableau d'avancement en application de ces principes.

Je souhaite que la commission paritaire du 15 mai 2013 puisse se dérouler dans un climat d'échange réciproque autour des orientations ainsi définies.


Jean-Jacques POLLET